

Présentation de la communication pour les journées d'études
« Généalogies de la démocratie participative »

Se réunir sous la Troisième République.

Paula Cossart

Groupe de Recherche sur les Actions et les Croyances Collectives (GRACC)
Université Charles de Gaulle - Lille III

Depuis une quinzaine d'années, les discours politiques et savants sur les vertus de la démocratie participative ou délibérative se multiplient¹. En parallèle, s'institutionnalisent des dispositifs délibératifs censés intensifier la participation des citoyens à la vie publique. Ceux-ci sont souvent perçus comme un remède nouvellement formulé en réponse à la crise que connaît aujourd'hui le gouvernement représentatif. La recherche que nous présenterons s'inscrit dans une réflexion sur la possibilité d'historiciser cet « impératif délibératif »². L'idée que la délibération des citoyens assemblés peut compléter efficacement les institutions représentatives s'est-elle fait entendre à d'autres périodes de notre histoire ? En quoi le mettre au jour peut-il aider à comprendre les enjeux de la valorisation actuelle de la participation citoyenne ? Quelles expériences concrètes peut-on repérer dans le passé dans lesquelles on retrouverait une promotion du débat populaire ?

Autant de questions que les travaux sur la démocratie délibérative, comme concept ou comme expérience concrète, ont largement laissées de côté, y compris dans le monde anglo-saxon où ils se sont pourtant développés précocement. Hormis quelques rares exceptions³, les écrits sur la démocratie délibérative se bornent généralement au mieux à évoquer succinctement les racines possibles du discours de promotion de la délibération ; ceci fréquemment en remontant jusqu'à la démocratie athénienne, pour souligner que si la délibération y est promue, elle ne concerne que la petite élite des citoyens⁴. En proposant ici une analyse socio-historique d'une expérience française, il s'agit d'explorer l'hypothèse qu'il est possible et utile de retracer la genèse de ce phénomène, non seulement comme discours, mais aussi comme pratique politique.

L'intention est donc d'abord d'ouvrir une réflexion quant à la nouveauté des vertus conférées et de la place donnée aujourd'hui à la délibération populaire. Les auteurs sont nombreux, et avec des postures de recherche diverses, qui insistent sur cette nouveauté. Certes, le constat ne porte pas toujours sur le caractère inédit de l'expérience du débat citoyen, au sens où l'on affirmerait qu'il n'y aurait aucun précédent, mais sur le fait que la délibération est particulièrement valorisée depuis ces dernières années. Yves Sintomer parle de la démocratie délibérative comme d'un « thème aujourd'hui à la mode dans la philosophie ou la sociologie politique »⁵ ; avec une perspective différente, Philip Pettit constate que « l'idée de rendre la démocratie plus délibérative est très à la mode en ce moment, aussi bien dans les conversations que dans les cercles spécialisés »⁶ ; « le concept de démocratie délibérative qui a émergé dans les deux dernières

¹ Nous parlons ici de démocratie délibérative, en considérant celle-ci comme une forme de démocratie participative. Sur les liens entre les concepts : Loïc Blondiaux, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif : un programme de recherche », *Swiss Political Science Review*, 10 (4), 2004, p. 159.

² Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15 (57), 2002, p. 17-35.

³ Notamment les travaux de Mattson sur les expériences délibératives de l'Ere progressive aux Etats-Unis. Kevin Mattson, *Creating a Democratic Public : The Struggle for Urban Participatory Democracy during the Progressive Era*, University Park, Penn, Pennsylvania State U. P., 1998. Merci à Loïc Blondiaux pour avoir attiré notre attention sur ses travaux.

⁴ Cf. par ex. : Amy Gutmann et Dennis Thompson, *Why deliberative democracy ?*, Princeton, Oxford, Princeton U. P., 2004, p. 8-9.

⁵ Actes du colloque *Démocratie locale et décision*, Mulhouse, 16-17 octobre 2003, <http://www.ville.gouv.fr/pdf/cnv/democratie-locale.pdf>, p. 10.

⁶ Philip Pettit, « Pour illustrer les atouts de la philosophie politique : la démocratie délibérative et les arguments pour la dépolitisation du gouvernement », *Le Banquet*, 17, 2002, p. 1.

décennies représente un développement passionnant de la théorie politique », soulignent quant à eux James Bohman et William Rehg. Ces derniers suggèrent aussi que ce concept est « le bénéficiaire d'[un] riche héritage ». Mais la nature de cet héritage reste vague, puisque pour le qualifier, il est seulement fait référence à la « longue histoire » qu'a « l'idée qu'un gouvernement légitime doit incarner la "volonté du peuple" », et aux « plusieurs variantes [sous lesquelles elle apparaît] »⁷. On ne peut que s'accorder sur l'idée que l'on a affaire à une valorisation prononcée de la délibération et à une institutionnalisation croissante de dispositifs délibératifs. Reste que l'insistance sur cette vogue délibérative semble avoir pour possible corollaire le maintien dans l'ombre de la question de ses racines, de ses précédents historiques.

En portant l'attention sur ces derniers, il ne s'agira pas de prétendre que les théoriciens contemporains de la démocratie délibérative ne feraient que redécouvrir une solution déjà bien connue pour faire participer le peuple à la vie politique au-delà du seul exercice du suffrage. Il existe une spécificité de ce qui est proposé et expérimenté aujourd'hui. Il ne s'agira pas non plus de s'en tenir au constat d'une généalogie possible des théories et expériences délibératives. Mettre la réflexion sur la délibération en rapport avec le passé a aussi pour finalité de proposer un outil susceptible d'éclairer les interrogations contemporaines quant aux vertus de la délibération populaire. Nos préoccupations de recherche rejoignent alors significativement celles des observateurs des instances délibératives contemporaines : sur la question du lien entre l'encouragement donné à la formation d'une opinion publique par la délibération et la disqualification de l'action collective des groupes ; sur les effets du fossé séparant la délibération encouragée et une décision réservée aux représentants élus. Il sera question ici des réunions politiques tenues des dernières années du 2^d Empire à la fin de la 3^e République. En plaçant la focale sur cette expérience de participation, on veut donc mettre au jour ce qu'il en était alors de l'idée que le débat des citoyens réunis complète efficacement les institutions représentatives⁸.

Dans le dernier tiers du 19^e siècle, lorsque la nécessité d'accorder aux citoyens le droit de s'assembler pour parler de politique est défendu par les républicains, la justification essentielle réside dans l'idée que la question de la participation populaire en démocratie déborde celle du suffrage universel. La solidité d'un gouvernement fondant sa légitimité sur la volonté exprimée par le peuple impliquerait que le vote repose sur une opinion publique éclairée, et qu'au-delà du vote, des institutions existent qui permettent la formation et l'expression régulière de cette opinion. Lorsque les institutions de la République se mettent en place, la réunion organisée, statique, rassemblant hors de la voie publique des individus dont plusieurs orateurs prononçant des discours politiques est considérée comme le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Elle permettrait de renforcer la démocratie représentative en y faisant participer les masses. Or, c'est en grande partie parce que la croyance dans les vertus de la délibération est alors répandue parmi les républicains de gouvernement, que le droit de réunion est présenté comme la technologie politique la plus à même de combiner opinion publique et représentation.

On montrera d'abord dans notre communication que lorsque la délibération est promue, c'est parce qu'elle permettrait d'aboutir à une opinion raisonnable, allant vers le bien commun. Par le débat contradictoire en réunion, les citoyens seraient amenés à dépasser le souci de leurs intérêts personnels. Mais la délibération est aussi valorisée au nom de l'idée qu'en se réunissant pour débattre, les individus deviendraient de bons citoyens : c'est la seconde question qui nous occupera. Enfin, on s'interrogera sur les écueils rencontrés par cette double entreprise républicaine.

⁷ James Bohman et William Rehg (dir.), *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, Mass., MIT Press, 1997, p. ix.

⁸ Ces réunions ont constitué l'objet des recherches menées pour notre doctorat. Paula Cossart, *Des délibérations aux manifestations de force. Socio-histoire des réunions politiques (1868-1939)*, doctorat de science politique, Univ. Paris I, 2006.